

INFO CONSEILS

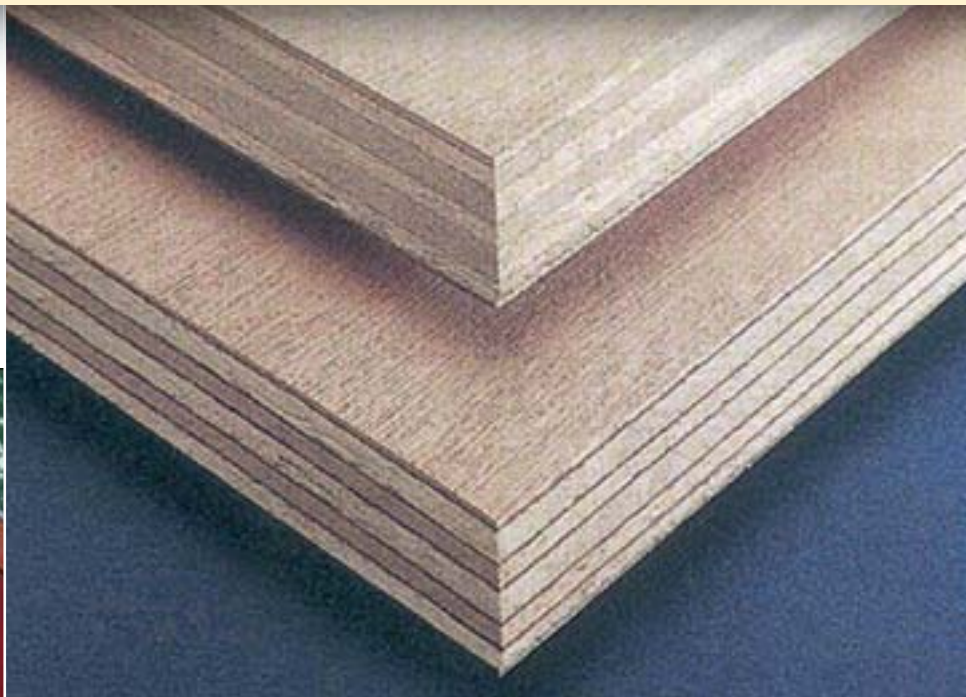
Bois & dérivés

ACTUALITÉS

N°2

Expert
**RELAIS
BOIS**

L'information pratique des adhérents au label "Expert Relais Bois".



Développement durable :

Analyse de Cycle de Vie pour les composants bois dans la construction. La première étape pour l'émergence du développement durable dans la construction est la mise à disposition d'informations environnementales et sanitaires sur les composants.



La norme française XP P 01-010, publiée en deux parties (2001 et 2002), et principalement basée sur l'Analyse de Cycle de Vie (ACV), détermine le cadre de fourniture de ces données.

Rappelons que l'ACV est une méthode de quantification des impacts environnementaux associés à un produit tout au long de son cycle de vie (depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie du produit).

A chaque étape du cycle de vie, les flux entrants (consommations d'énergie et de matière) et les flux sortants (polluants émis dans l'air, dans l'eau et déchets) sont quantifiés, pour obtenir un inventaire exhaustif.

A partir de cet inventaire, une traduction en termes d'impacts est réalisée,

afin d'évaluer les effets réels sur l'environnement. En ajoutant à ces impacts environnementaux des données relatives à la santé et au confort des occupants du bâtiment, on obtient la partie "résultats" de la fiche ACV.

Aujourd'hui, les différentes filières de matériaux de construction ont commencé à produire des fiches d'information sur leurs composants.

Il s'agit de fiches qui résument des études d'impact très complexes, dont chacune représente environ 300 heures de travail.

Une vingtaine de fiches de produits divers, allant de l'isolant en laine minérale jusqu'à la plaque de plâtre sont aujourd'hui disponibles, et vingt autres sont attendues pour la fin de l'année.

Pour les composants bois, la poutre en bois lamellé-collé a fait l'objet d'une ACV par le Centre Technique du Bois et de l'Ameublement. Une "fiche P01E", est disponible sur www.glulam.org et auprès du Syndicat du lamellé collé.

De même, un panneau de fibres isolant dispose d'une fiche ACV. L'ACV du panneau de contreplaqué vient d'être rédigée ; elle comprend une partie Contreplaqué de Pin Maritime, pour application en contreventement, et une partie Contreplaqué Okoumé pour application en bardage. ■

Contact : Gérard Deroubaix
gerard.deroubaix@ctba.fr



www.lecommercedubois.info